

FORMATION B.P.J.E.P.S.

(Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)

Spécialité : Animateur

Mention : Animation Sociale.



Le BPJEPS animation sociale – arrêté du 13 décembre 2005 est un diplôme de niveau IV, conférant à son titulaire les compétences pour garantir :

- L'encadrement des publics en prenant en compte leurs caractéristiques et le projet de la structure.
- La mise en œuvre d'un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire.
- la conduite des actions d'animation sociale pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne.
- la mobilisation des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

Agissant au croisement du champ de l'animation et de celui du travail social, l'animateur social intervient au sein des collectivités ou d'associations, dans les maisons de quartiers, les centres sociaux, les accueils de jour, les hôpitaux, les ESAT, les CHRS... Son intervention s'inscrit dans un processus global d'animation auprès de tous les publics fragilisés par un risque de liens sociaux, par une perte d'autonomie, une inadaptation sociale ou déjà inscrits dans un processus d'exclusion sociale.

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Etre titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme suivant : AFPS ou PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU 1 ou 2 ou SST en cours de validité.
- Attester d'une expérience professionnelle ou bénévole de 200 heures cumulées (de manière continue ou discontinuée) dans le domaine de l'animation.
- ➔ Pour être dispensé de la justification de l'expérience professionnelle ou bénévole, le candidat doit être titulaire de l'un des diplômes ou brevets suivants :

- B.A.P.A.A.T.
- BPJEPS
- CQP « Animateur Périscolaire » ou CQP « Animateur de Loisirs Sportifs »
- BAFA ou BAFD
- Bac Pro ou BEP « Accompagnement soins et service à la personne »
- D.E. d'Auxiliaire de Vie Sociale
- D.E. de Moniteur Educateur
- D.E. d'accompagnant éducatif et social
- D.E. d'auxiliaire de puériculture
- D.E. de technicien de l'intervention sociale et familiale
- Diplôme Professionnel d'Aide –Soignant
- Diplôme d'Aide Médico-Psychologique
- C.A.P. « Petite Enfance »
- B.E.P. « Carrières Sanitaires et Sociales »
- B.E.P. Agricoles « service aux personnes »
- Bac Pro Agricole (toute option) ou BP délivré par le ministre de l'Agriculture
- Bac Pro « Service de proximité et vie locale »
- Titre Prof. Agent(e) de médiation, information, services
- Titre Prof. Technicien(ne) médiation services.

Public concerné :

- ➔ Salariés en cours d'emploi ou bénéficiant d'un congé individuel de formation.
- ➔ Demandeurs d'emploi

Contenu de la formation :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale.
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

Dates de la formation

Du 07/01/2019

Au 13/12/2019

Durée de la formation

630 heures en centre.

903 heures en entreprise

Horaires en centre

8h30 à 12h30

13h30 à 16h30

Lieu de formation

A2F Formation

23 Bis, rue de l'étoile du matin
44600 Saint-Nazaire

Tél : 02.51.76.11.11

a2f.secretariat@leolagrance.org

Coût pédagogique

6835,50 Euros (Coût horaire : 10.85 €)

Frais d'inscription : 50 €

Réunion d'information

Le mardi 26 juin 2018 à 14h00

Le mardi 24 juillet 2018 à 14h00

Le mardi 18 septembre 2018 à 14h00

Le mardi 09 octobre 2018 à 14h00

(Sur inscription au 02.51.76.11.11)

Sélections

Clôture des inscriptions :

Le 26 octobre 2018.

Epreuves de sélection :

Oral (entretien de motivation) :

Le 05 novembre 2018

Epreuve de groupe et écrits :

Le 06 novembre 2018

Positionnements

Le 19, 20 et 22 novembre 2018

(Pour déterminer le parcours de formation)

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION 2019

BPJEPS : Mention Animation Sociale



PERIODES DE FORMATION			PERIODES DE STAGES		
DATES	Nb d'Heures	Lieu	DATES	Nb d'Heures	Lieu
Du 7 au 11 janvier	5 jours, soit 35 heures	CENTRE DE FORMATION	Du 14 au 18 janvier	5 jours, soit 35 heures	STRUCTURE D'ALTERNANCE
Du 21 au 25 janvier	5 jours, soit 35 heures		Du 28 janv. au 1 ^{er} février	5 jours, soit 35 heures	
Du 11 au 15 février	5 jours, soit 35 heures		Du 4 au 8 février	5 jours, soit 35 heures	
Du 18 au 22 février	5 jours, soit 35 heures		Du 25 février au 1 ^{er} mars	5 jours, soit 35 heures	
Du 4 au 8 mars	5 jours, soit 35 heures		Du 11 au 15 mars	5 jours, soit 35 heures	
Du 24 au 29 mars	5 jours, soit 35 heures		Du 18 au 22 mars	5 jours, soit 35 heures	
Du 1 ^{er} au 8 avril	5 jours, soit 35 heures		Du 8 au 12 avril	5 jours, soit 35 heures	
Du 23 au 26 avril	4 jours, soit 28 heures		Du 15 au 19 avril	5 jours, soit 35 heures	
Du 20 au 24 mai	5 jours, soit 35 heures		Le 29 et 30 avril	2 jours, soit 14 heures	
Du 11 au 14 juin	4 jours, soit 28 heures		Du 13 au 17 mai	5 jours, soit 35 heures	
Du 18 au 21 juin	4 jours, soit 28 heures		Du 27 au 29 mai	3 jours, soit 21 heures	
Du 1 ^{er} au 5 juillet	5 jours, soit 35 heures		Du 3 au 7 juin	5 jours, soit 35 heures	
Du 2 au 6 septembre	5 jours, soit 35 heures		Du 24 au 28 juin	5 jours, soit 35 heures	
Du 16 au 20 septembre	5 jours, soit 35 heures		Du 8 au 12 juillet	5 jours, soit 35 heures	
Du 30 sept. au 04 octobre	5 jours, soit 35 heures		Du 15 au 19 juillet	5 jours, soit 35 heures	
Du 14 au 18 octobre	5 jours, soit 35 heures		Du 22 au 26 juillet	5 jours, soit 35 heures	
Du 12 au 15 novembre	4 jours, soit 28 heures		Du 29 juillet au 02 août	5 jours, soit 35 heures	
Du 25 au 29 novembre	5 jours, soit 35 heures		Du 19 au 23 août	5 jours, soit 35 heures	
Du 9 au 13 décembre	4 jours, soit 28 heures		Du 26 au 30 août	5 jours, soit 35 heures	
Total : 19 périodes de formation 90 jours : 630 heures dont 1 journée d'examen en organisme de formation.			Du 9 au 13 septembre	5 jours, soit 35 heures	
			Du 23 au 27 septembre	5 jours, soit 35 heures	
			Du 07 au 11 octobre	5 jours, soit 35 heures	
			Du 21 au 25 octobre	5 jours, soit 35 heures	
			Du 28 au 31 octobre	4 jours, soit 28 heures	
			Du 04 au 08 novembre	5 jours, soit 35 heures	
			Du 18 au 22 novembre	5 jours, soit 35 heures	
			Du 02 au 06 décembre	5 jours, soit 35 heures	
			Total : 27 Périodes de stage - 129 Jours - 903 Heures minimum		

Fermeture du centre de formation sur 16 jours :

Du 02 au 10 mai 2019 (6 jours), le 31 mai 2019, le 17 juin 2019, du 05 au 16 août 2019 (9 jours), le 11 décembre 2019